



## AVIS DE CONCOURS

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Seine-Maritime ouvre pour les collectivités territoriales et établissements publics territoriaux de l'interrégion Grand Ouest le concours suivant :

### MÉDECIN TERRITORIAL DE 2<sup>ÈME</sup> CLASSE

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Seine-Maritime organise le concours sur épreuves de Médecin Territorial de 2<sup>ème</sup> Classe, en convention avec les Centres de Gestion de l'Eure, de la Manche, du Calvados, de l'Orne, des Côtes d'Armor, de la Mayenne, du Morbihan, du Finistère, d'Ille et Vilaine, de la Sarthe, de la Vendée, de Loire-Atlantique et du Maine et Loire.

**CONDITIONS D'INSCRIPTION : concours sur titre avec épreuves** ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme, certificat ou autre titre exigé, en application du 1<sup>o</sup> de l'article L. 4111-1 du code de la santé publique, pour l'exercice de la profession de médecin. Le concours est également ouvert aux personnes ayant obtenu une autorisation individuelle permanente d'exercice de la médecine délivrée par le ministre chargé de la santé en application de l'article L. 4111-2 du code de la santé publique ou de l'article 60 de la loi n° 99-641 du 27 juillet 1999 portant création d'une couverture maladie universelle.

**NOMBRE DE POSTES À POURVOIR : 77 postes**

**DATE DE L'ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION : à partir du Lundi 28 janvier 2019 (date nationale)**

**RETRAIT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE : du mardi 16 octobre 2018 au mercredi 07 novembre 2018**

- Soit lors d'une préinscription sur le site Internet du Centre de Gestion : [www.cdg76.fr](http://www.cdg76.fr)  
**De cette façon, les candidats disposeront d'un code confidentiel et d'un mot de passe leur permettant de consulter sur internet l'état d'instruction de leur dossier.**  
Cette préinscription ne sera considérée comme inscription qu'à réception, par le Centre de Gestion de la Seine-Maritime, du dossier papier (imprimé lors de la préinscription) pendant la période d'inscription. Les captures d'écran ou leur impression ne seront pas acceptées.
- Soit à l'accueil du Centre de Gestion de la Seine-Maritime (aux horaires d'ouverture).
- Soit par voie postale (le cachet de la poste faisant foi) : adresser une demande écrite individuelle comportant les nom et adresse du demandeur au Centre de Gestion – 3440 route de Neufchâtel – CS 50072 76235 BOIS GUILLAUME Cedex.

**DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE : jeudi 15 novembre 2018**

- Soit par voie postale (le cachet de la poste faisant foi) au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Seine-Maritime.
- Soit à l'accueil du Centre de Gestion de la Seine-Maritime (17 heures dernier délai).
- Tout dossier parvenant au Centre de Gestion de la Seine-Maritime hors délai pour défaut d'affranchissement, insuffisamment affranchi, qui ne serait que la photocopie d'un autre dossier d'inscription, une capture d'écran ou d'un dossier d'inscription recopié sera considéré comme non-conforme et rejeté. En conséquence, il appartient au candidat de transmettre personnellement son dossier d'inscription original, complet, et suffisamment affranchi, dans le délai imparti. Tout incident (retard, perte, affranchissement insuffisant, grève) dans la transmission du dossier, quelle qu'en soit la cause, engage la responsabilité de l'émetteur et entraîne un refus systématique d'admission à concourir.

Centre de Gestion de la Seine-Maritime  
3440 route de Neufchâtel – CS 50072 - 76235 BOIS-GUILLAUME Cedex

**Horaires d'ouverture** : du lundi au jeudi : de 8 heures 30 à 12 heures 30 et de 13 heures 15 à 17 heures  
le vendredi : de 8 heures 30 à 12 heures 30 et de 13 heures 15 à 16 heures